

ATELIERS CLIMAT

Agriculture & restauration collective

Quels leviers d'action pour un projet alimentaire, durable et local ?

VOTRE PARTENAIRE PUBLIC EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Grande Région Grenobloise
Société Publique Locale

Agriculture et restauration collective

20 octobre 2022 - Meylan

8h45 : Accueil des participant-e-s par Antoine NALLION, Délégué à l'alimentation et à l'éducation à l'environnement

9h00 : Capitale Verte et les défis « Alimentation » par Clara HENRY, Green Grenoble 2022

9h30 : Accompagnement pour une restauration collective durable dans le cadre du PAIT (Plan Alimentaire InterTerritorial) par Léa RAVINET, Grenoble Alpes Métropole.

10h00 : Présentation de l'outil PAEN : préservation du foncier agricole et naturel support de la production agricole par Delphine STOPPIGLIA, Conseil Départemental de l'Isère.

10h30 : Concilier loi EGALIM, engagement climatique, substitution des protéines animales, nutrition, maîtrise des coûts et climat par Jordan PHILIPPON, Chef formateur cuisine végétarienne.

11h00 : Retour d'expérience sur la restauration collective durable en gestion concédée par Anne Laure BRION, Ville de La Tronche

11h30 : Restructuration d'une zone agricole de proximité : retour sur l'implantation d'agriculteurs sur le secteur de la Taillat suite à l'appel à projet de la Métropole par Lilian VARGAS, Grenoble Alpes Métropole

12h00 : Clôture





GRENOBLE CAPITALE VERTE DE L'EUROPE 2022

"Agriculture & restauration collective : quels leviers d'action pour un projet alimentaire, durable et local ?"

20 octobre 2022

Clara Henry, Défis de territoire, mobilisation locale & jeunesse



UNE COMPÉTITION EUROPÉENNE

Organisée par la Commission européenne depuis 2010

2022 : Grenoble (France)

2021 : Lahti (Finlande)

2020 : Lisbonne (Portugal)

2019 : Oslo (Norvège)

2018 : Nijmegen (Pays-Bas)

2017 : Essen (Allemagne)

2016 : Ljubljana (Slovénie)

2015 : Bristol (Royaume-Uni)

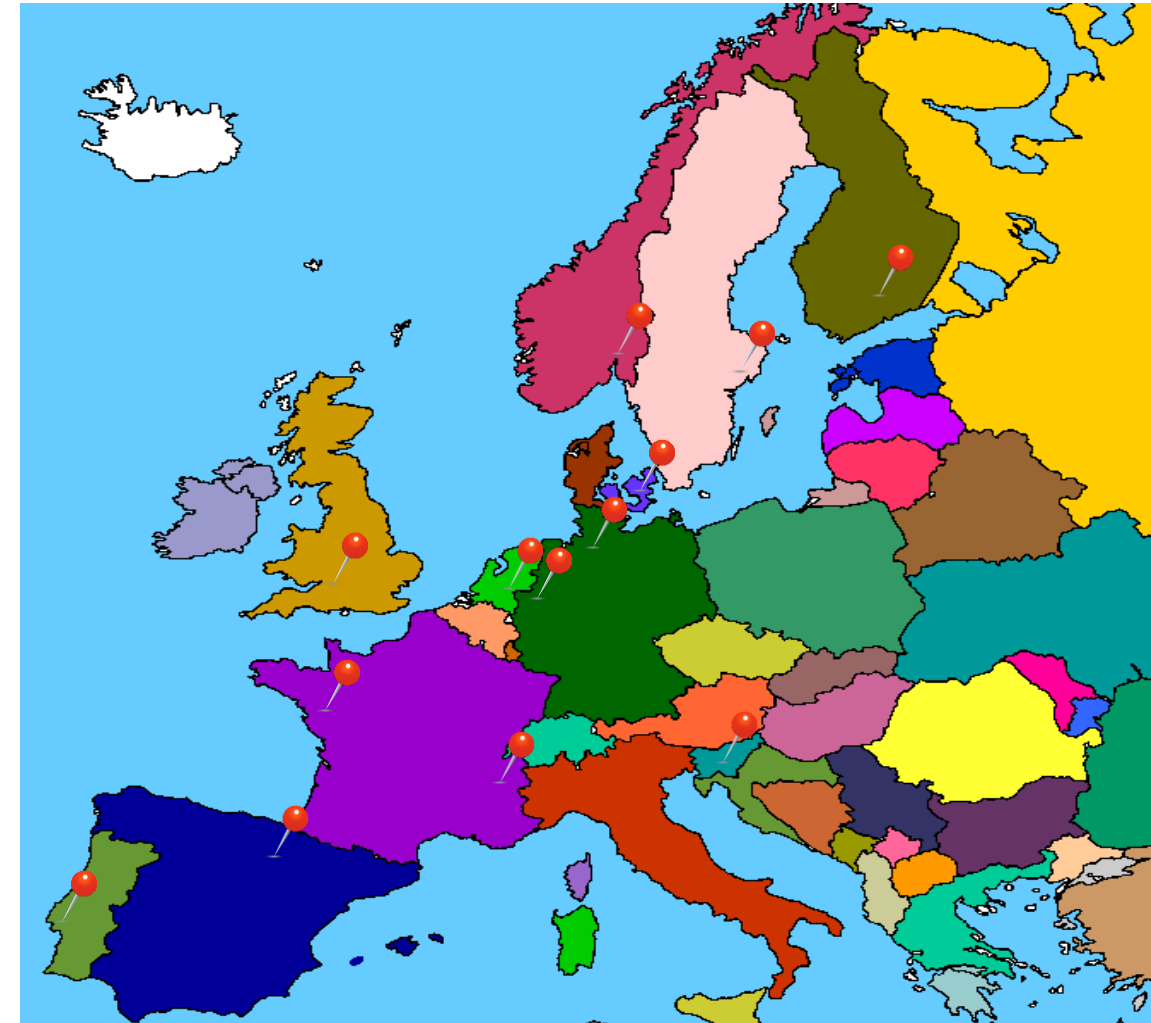
2014 : Copenhague (Danemark)

2013 : Nantes (France)

2012 : Vitoria-Gasteiz (Espagne)

2011 : Hamburg (Allemagne)

2010 : Stockholm (Suède)



OBJECTIF EN 2022 : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

Embarquer tout le territoire dans les transitions environnementales et sociales

Entreprises, associations, institutions, citoyens

Relever un maximum de défis

En s'engageant par des actions concrètes sur un des 12 thèmes
Capitale Verte de l'Europe

Climat	Air	Énergie	Nature et biodiversité
Produire et consommer autrement	Inégalités	Eau	Santé
Mobilité	Alimentation et agriculture	Déchets	Habiter la ville de demain

1 année, 12 thèmes, 54 défis !





**LES DÉFIS
DE TERRITOIRE**
citoyens, associations, entreprises, institutions
[#doncjagis](#)





Alimentation
et agriculture

Défi 10.1 : Frais, de saison, bio et local

Exemple d'action : Eaux de Grenoble Alpes – Paniers locaux et de saison (Zesti) livrés aux employés directement au bureau

Défi 10.2 : Moins de viande ? Oui mais de qualité et locale !

Exemple d'action : Je réduis ma consommation de viande et j'adopte des alternatives en protéines végétales

Défi 10.4 : Restauration collective et scolaire : des produits locaux ou bio

Exemple d'action : Ville de Saint Martin d'Hères - participe au programme d'accompagnement vers une restauration collective durable de la Métropole

Défi 10.7 : Vergers et potagers : tous jardiniers

Exemple d'action : Ville d'Echirolles – Stratégie de développement de l'agriculture urbaine ((jardins partagés, familiaux ou pédagogiques, fermes sur les toits, paysages comestibles, etc.)

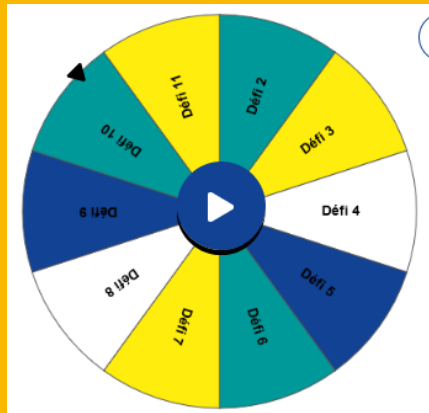
• POURQUOI S'ENGAGER DANS UN DÉFI ?

- Objectif : **accélérer les transitions environnementales, économiques et sociales** avec l'ensemble des acteurs du bassin grenoblois
- Le + pour votre commune : **avoir un appui en communication** sur les défis que vous relevez :
 - La **promotion de votre action** sur notre site internet et nos réseaux sociaux
 - La **réalisation de reportages** (vidéos, photos, articles, etc.) pour les défis les plus ambitieux
 - **L'accès à un kit de communication** Grenoble Capitale Verte de l'Europe (affiche, signature e-mail, bannière web, logo...)
 - La **mise en synergie avec d'autres acteurs locaux** via l'intégration dans le Comité des partenaires de Capitale Verte de l'Europe (qui réunit tous les 3 mois 250 acteurs du territoire)

Comment s'engager dans un défi ?

Pour les citoyens

Faites tourner la roulette sur www.greengrenoble2022.eu pour sélectionner votre premier défi !



Suivez nous sur les réseaux sociaux et inscrivez-vous à notre newsletter pour ne manquer aucune actualité !

Pour les associations, entreprises et institutions

➤ En remplissant un formulaire sur : www.greengrenoble2022.eu

COMMENT S'ENGAGER ?

1. Présentez-vous
2. Choisissez vos défis en parcourant les 12 thèmes

1. Climat

ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, INSTITUTIONS, ENGAGEZ-VOUS !

Face aux enjeux climatiques, c'est une invitation pour toutes les associations, entreprises et institutions publiques du territoire à s'engager par des actions concrètes sur un ou plusieurs des 12 thèmes Capitale verte européenne 2022.

Pour les individus, l'engagement dans les défis sera possible à partir du 1^{er} janvier 2022.

TÉLÉCHARGER LA LISTE DES DÉFIS DE TERRITOIRE

Dans l'onglet « Participer »

BESOIN D'AIDE POUR RELEVER VOS DÉFIS ?

- Un catalogue des **ressources** pour aider les porteurs de défis est disponible sur le site www.greengrenoble2022.eu Dans l'onglet « Défis »
- Recense les **structures**, les **subventions**, les **plateformes**, les **contacts d'experts** permettant de relever les défis du territoire

CATALOGUE DES RESSOURCES

Vous avez besoin d'aide pour réaliser vos défis ?
Le catalogue des ressources est là pour vous !

MODE D'EMPLOI

1. Sélectionner une thématique : climat, air, énergie, etc.
2. Sélectionner un type d'acteur : associations, citoyens, entreprises, institutions.
3. Cliquer sur le titre de la ressource qui vous intéresse pour la découvrir : contact, site internet, document à télécharger, informations complémentaires, etc.

De nouvelles ressources seront ajoutées au fil des mois, n'hésitez pas à consulter régulièrement ce catalogue.

Vous êtes intéressé pour être associé aux défis Capitale Verte de l'Europe 2022 et figurer dans le catalogue des ressources, complétez le [formulaire "proposer une ressource"](#).

06. Inégalités



6.1 - Manger sain, durable et pas cher...c'est possible !



Entreprises



GREENGRENOBLE2022.eu



@GreenGrenoble2022

#GreenGrenoble2022 #EUGreenCapital #doncjagis

Clara.henry@greengrenoble2022.eu

contact@greengrenoble2022.eu



Restauration collective durable

*Quel accompagnement pour les
communes de Grenoble-Alpes Métropole?*

SOMMAIRE

- 1. Contexte**
- 2. Accompagnement métropolitain**
- 3. Accompagnement du PAiT**



1

CONTEXTE

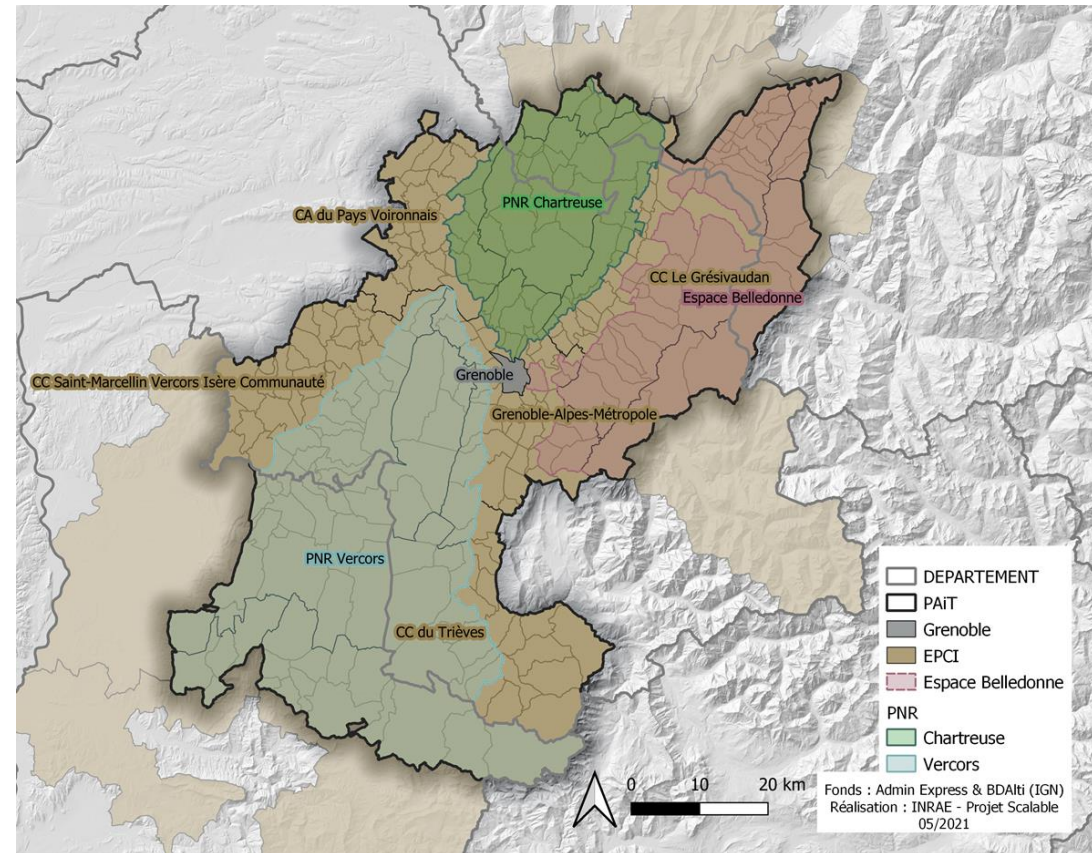
Contexte

Le Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise

5800 km²

335 communes

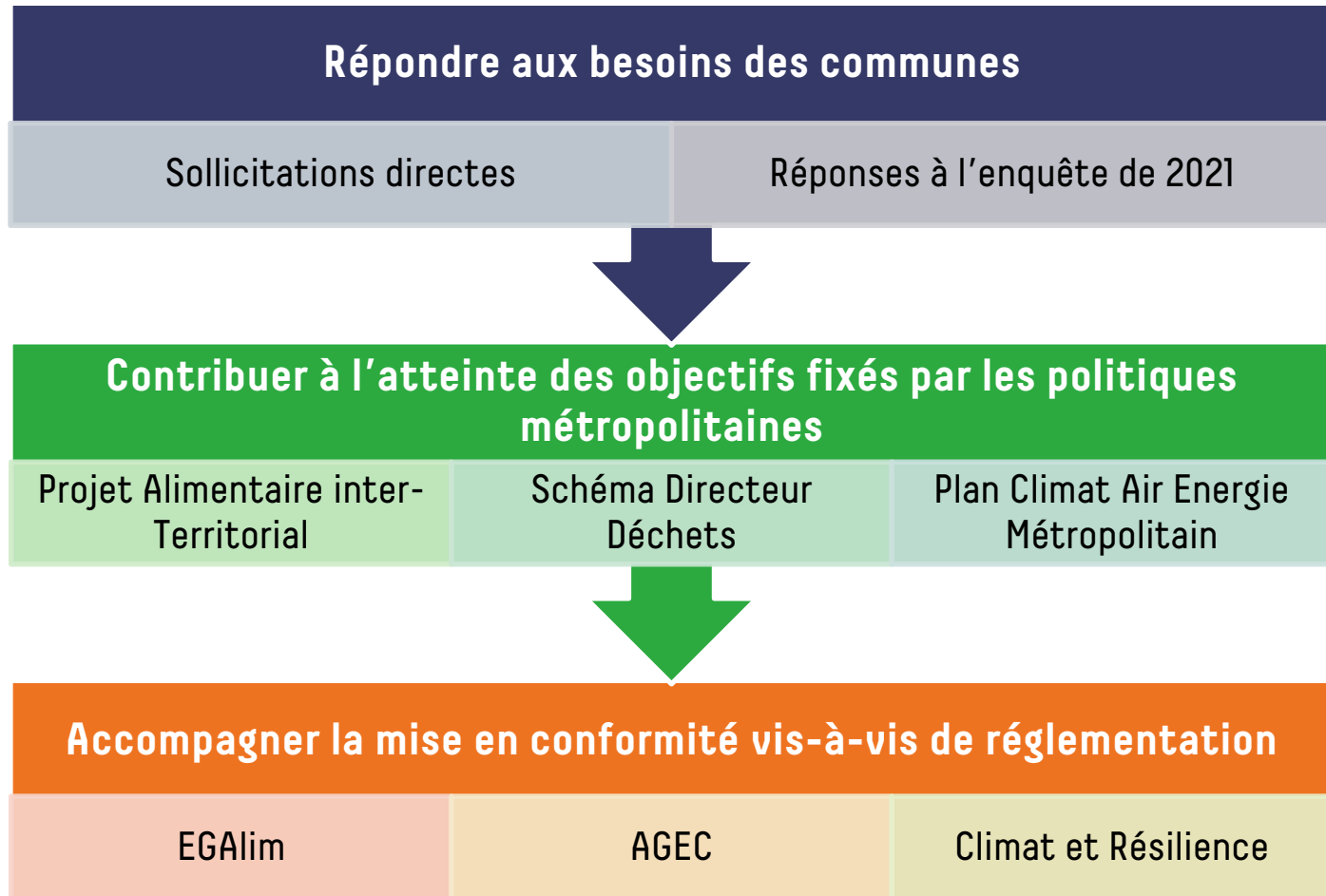
790 480 hab



Carte du territoire du Projet Alimentaire Inter-Territorial

Contexte

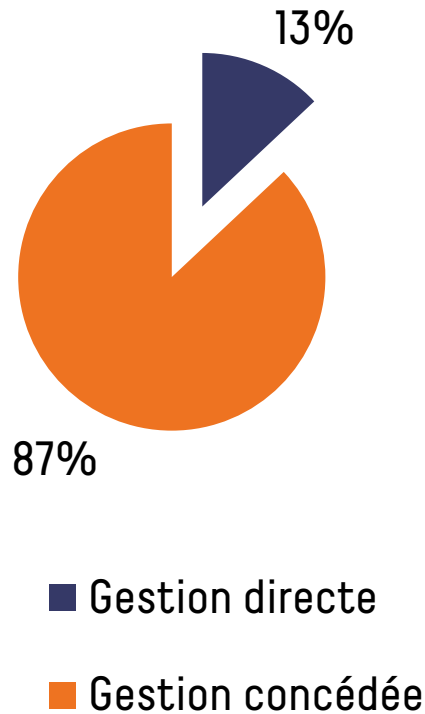
Pourquoi un programme d'accompagnement?



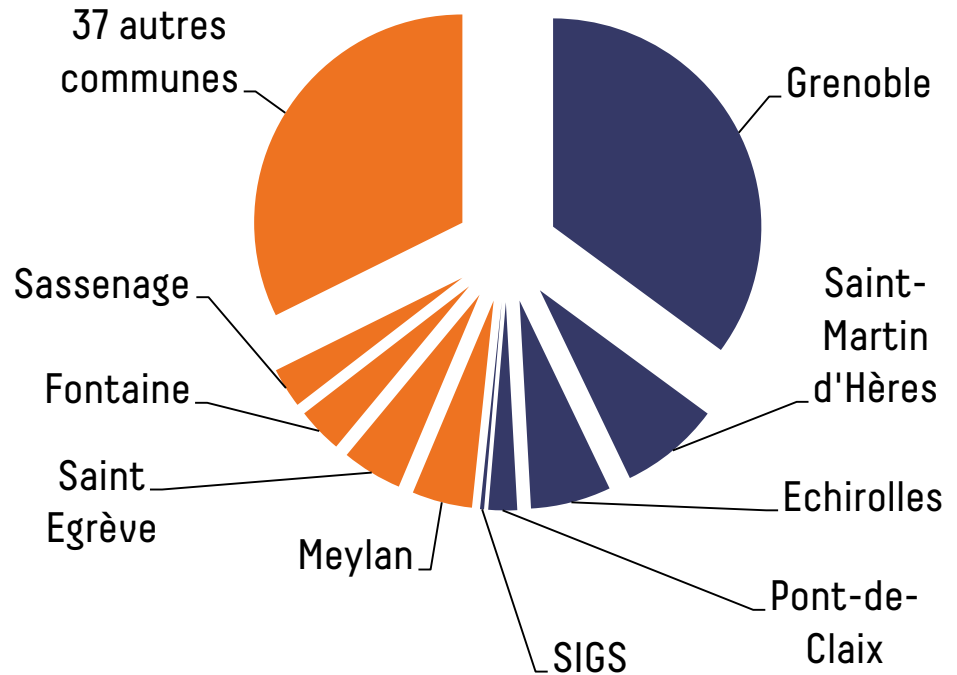
Contexte

La restauration collective scolaire des communes de Grenoble-Alpes Métropole

Mode de gestion



Mode de gestion VS nombre de repas produits



Contexte

Thématiques à traiter dans le cadre de l'accompagnement



Cuisine
végétarienne



Achats
durables



Lutte contre
le gaspillage
alimentaire



Sortie du
plastique



2

ACCOMPAGNEMENT MÉTROPOLITAIN

L'accompagnement métropolitain

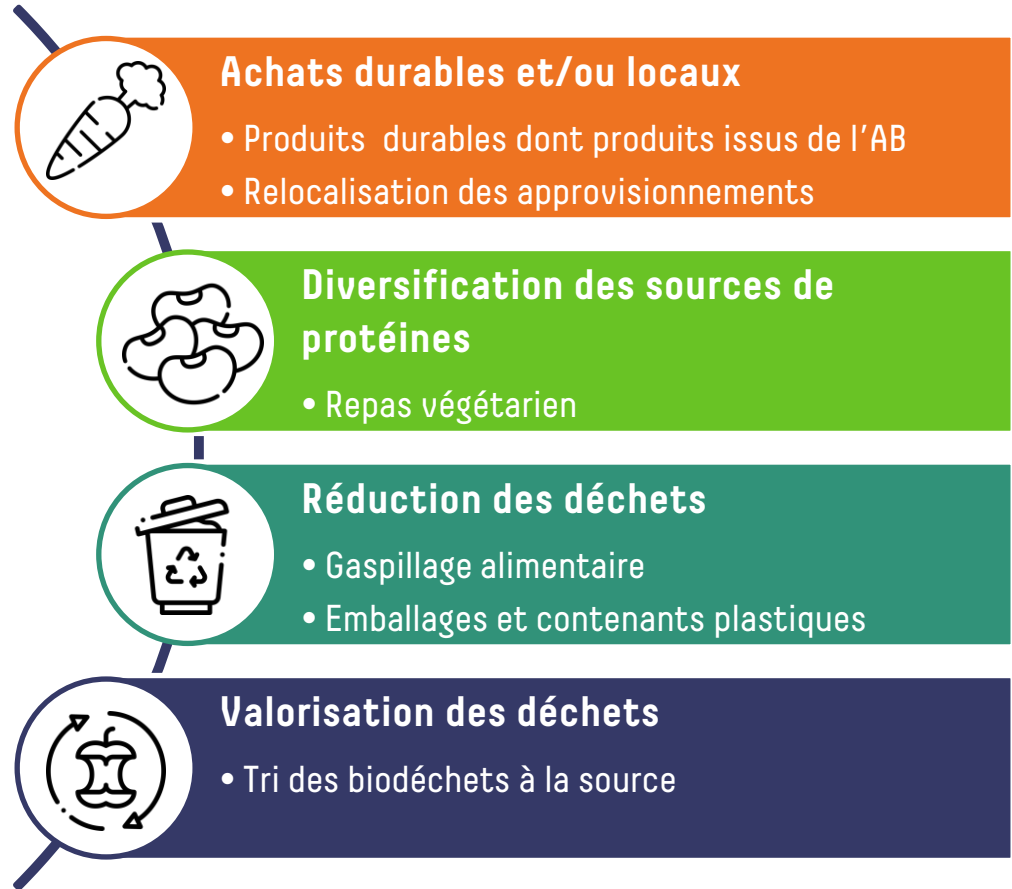
Vue d'ensemble

→ **Calendrier** : Mai 2022
→ Juillet 2024

→ **Cible** : Communes de
Grenoble-Alpes
Métropole

→ **Format** :
Accompagnement
personnalisé sur une
année scolaire

→ **Conditions d'accès** :
Appel à candidatures



L'accompagnement métropolitain

Volet 1. Amélioration des pratiques

- **Objectif** : **Impulser et créer les conditions de réussite** d'une transformation durable de la restauration scolaire
- **Intervenants** : Groupement coordonné par FL Conseil et Julie Portier avec l'intervention de la Ligue de l'enseignement 38 et de SGI
- **Bénéficiaires** : **7 communes** accompagnées sur l'année scolaire 2022-2023 ⇔ 54 % des repas servis quotidiennement aux élèves de primaires



L'accompagnement métropolitain

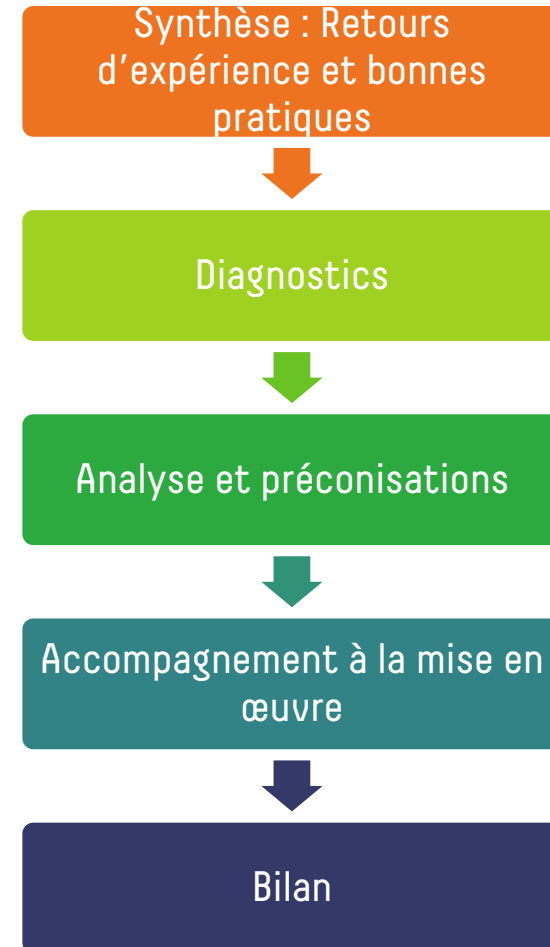
Volet 2. Substitution des barquettes plastiques par des contenants réutilisables

→ **Objectif** : Créer les **conditions de réussite** pour la substitution des contenants plastiques par des contenants réutilisables et accompagner les communes à la mise en œuvre

→ **Intervenants** : Dabba Consigne



→ **Bénéficiaires** : **5 communes** accompagnées sur l'année scolaire 2022-2023





3

ACCOMPAGNEMENT DU PAIT

Accompagnement PAiT

Programme d'accompagnement collectif pour une restauration collective durable

- **Calendrier** : Octobre 2021 → Novembre 2023
- **Cible** : élus et/ou agents des communes du PAiT
- **Format** : sessions d'accompagnement ponctuelles et thématiques (0,5 j à 2 j)
- **Conditions d'accès** :
 - Sessions gratuites
 - Sur inscription



Merci de votre attention

Pour toutes questions techniques :

*Léa Ravinet, chargée de mission Restauration collective
durable à Grenoble-Alpes Métropole*

lea.ravinet@grenoblealpesmetropole.fr

20 octobre 2022

Ateliers Climats

*Agriculture &
restauration collective :
Quels leviers d'action
pour un projet alimentaire
durable et local ?*

**L'OUTIL DE PROTECTION
ET MISE EN VALEUR DES ESPACES
AGRICOLES ET NATURELS
PÉRIURBAINS (PAEN) :
OU COMMENT PRÉSERVER LE FONCIER
AGRICOLE ET NATUREL, SUPPORT À LA
PRODUCTION AGRICOLE**

Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains « PAEN »

OBJECTIF

- ✓ **Protéger durablement et mettre en valeur** les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur **périurbain**

COMPETENCE

- ✓ Compétence départementale issue de la loi DTR du 23 février 2005, ouverte aux SCoT également
- ✓ Article L113-15 et suivants du code de l'urbanisme
- ✓ Prise de compétence au Département de l'Isère fin 2011

COMPOSANTES DE L'OUTIL

- ✓ Un **programme d'actions**
- ✓ Un **périmètre** de protection et d'intervention

MISE EN ŒUVRE EN ISERE :

- ✓ Lancement de la démarche sur **sollicitation locale uniquement** (EPCI, communes...) et avec le **soutien des agriculteurs locaux**
- ✓ Un **co-pilotage** Département, Chambre d'agriculture et Commune ou EPCI
- ✓ **Construction simultanée** du projet de périmètre et de programme d'actions, en **lien étroit avec les acteurs du territoire** : élus, agriculteurs, forestiers, acteurs de l'environnement, etc.

PAEN : un programme d'actions

Le programme d'actions précise « les aménagements et les orientations de gestion destinés à **favoriser l'exploitation agricole**, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention » (Art. L.113-21 du code de l'urbanisme).

Etapes de construction :

1. Elaboration du programme **en lien étroit avec les acteurs du territoire** : élus, agriculteurs, forestiers et acteurs de l'environnement :
 - ✓ Réalisation d'une note d'enjeux croisés (coordination Département) : diagnostic territorial + identification des enjeux
 - ✓ définition d'actions opérationnelles (atelier de co-construction) **à mener sur la base du volontariat**
2. Recueil de l'accord et avis nécessaires par rapport à la loi (communes, Chambre d'agriculture, ONF et PNR)
3. Validation du programme par délibération du Conseil départemental

PAEN : un programme d'actions

Exemples d'actions en matière d'agriculture figurant dans les programmes PAEN isérois validés :

- Travail sur le **foncier** au sein du périmètre : animation foncière, reconquêtes de friches, échanges de parcelles, etc.
- **Accompagnement** renforcé sur le territoire PAEN pour faciliter l'émergence et la réalisation de projets agricoles
- **Investissements** en faveur d'équipements agricoles et/ou structurants (exemples : matériel agricole, création ou restauration de réseaux d'irrigation...)
- Opérations de **communication** sur l'agriculture locale (valorisation, gestion de fréquentation/usages...)
- Aménagements et actions pour la **protection des parcelles agricoles** contre le vol, les dégradations, les dépôts sauvages...
- **Accompagnement** sur des **expérimentations** culturelles (cultures anciennes, adaptation au changement climatique...) ou amélioration de pratiques (aires de lavage...)

+ des actions forestières ou environnementales

PAEN : un programme d'actions : mise en œuvre en Isère

(Délibération départementale du 16 novembre 2018)

Durée du programme : 5 ans / Au bout des 5 ans : évaluation puis lancement d'un nouveau programme

Animation du programme confiée à l'échelon local (Commune, EPCI, PNR...) avec **appui financier** (Département, FEADER...) et **technique** (Département, Chambre d'agriculture)

Mise en œuvre des actions du programme :

- Financements en priorité dans le cadre d'aide existantes (Département, Europe, EPCI, Etat, Région, Commune...) ou d'autres sources (mesures compensatoires par exemple)
- Si aides ci-dessus non possibles : possibilité de solliciter le Département pour un financement spécifique dans le cadre de sa compétence PAEN :
 - PAEN sur une Commune seule : enveloppe de 60 000 € pour les 5 ans du programme
 - PAEN sur plusieurs Communes : 50 000 € x nb de communes, plafonné à 500 000 € pour les 5 ans du programme

PAEN : un périmètre de protection et d'intervention

(code de l'urbanisme)

-> IL EST DÉFINI À LA PARCELLE

-> EN LIEN ETROIT AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME :

- ✓ **Projet d'infrastructure publique de transport** : exclusion des secteurs concernés par le projet (emprise DUP par exemple)
- ✓ **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : obligation de compatibilité (secteurs de développement, espaces agricoles ou naturels stratégiques...)
- ✓ **Plan local d'urbanisme (PLU)** : dans le périmètre PAEN, uniquement terrains situés en zones agricoles A ou naturelles N (éventuellement indicées). Exclusion des zones urbanisables U ou à urbaniser AU et des zones d'aménagement différé (ZAD)
- ✓ **Pas d'incidence sur les règles de constructibilité** qui s'appliquent aux zones concernées (le règlement du PLU reste souverain)

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- ✓ **Protection forte et à long terme** de la vocation agricole ou naturelle des espaces situés dans le périmètre : ne peuvent plus évoluer vers un zonage U ou AU
- ✓ **Possibilité** donnée aux collectivités d'intervenir sur le foncier, **à condition que cela soit prévu dans le programme d'actions** : acquisition amiable ou expropriation (pas de changement par rapport au hors PAEN), et **nouveauté** : droit de préemption PAEN pour le Département via la SAFER

=> **Principe de non intervention du Département de l'Isère** affirmé dans sa délibération cadre sur l'outil PAEN, sauf si le programme d'actions le prévoit

PAEN : un périmètre de protection et d'intervention

(code de l'urbanisme)

PROCÉDURE D'INSTAURATION DU PERIMETRE

- ✓ Définition de zones à enjeux en **lien étroit avec les acteurs du territoire**, puis proposition de la Commune puis ajustements si nécessaire (par exemple cohérence du périmètre entre communes)
- ✓ **Accord** commune, **avis** Chambre d'agriculture et SCoT
- ✓ **Enquête publique**
- ✓ Création par **délibération du Conseil départemental**

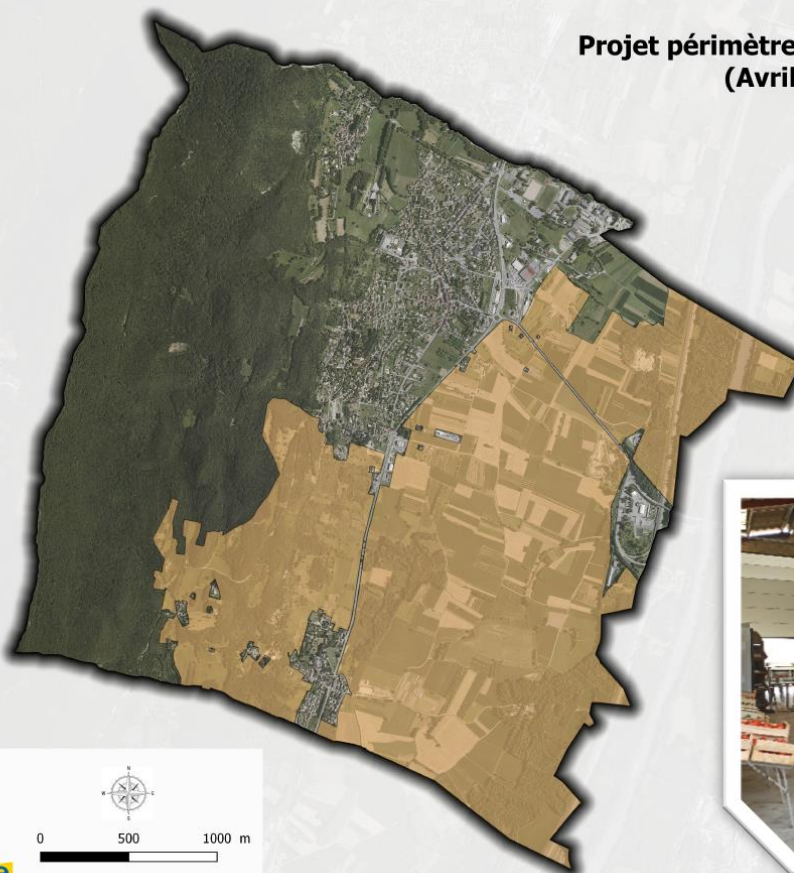
Une fois le périmètre créé :

- ➔ **Agrandissement possible après enquête publique**
- ➔ **Réduction uniquement par décret pris sur la base d'un rapport de 3 Ministres** (agriculture, urbanisme et environnement)

3 PAEN approuvés en Isère

Le Touvet

- Délibération du Département prise le 21 juin 2019
- Périmètre d'une surface de 537 ha
- Programme d'actions lancé depuis 3 ans animé par la commune



Projet périmètre PAEN : Le Touvet
(Avril 2018)

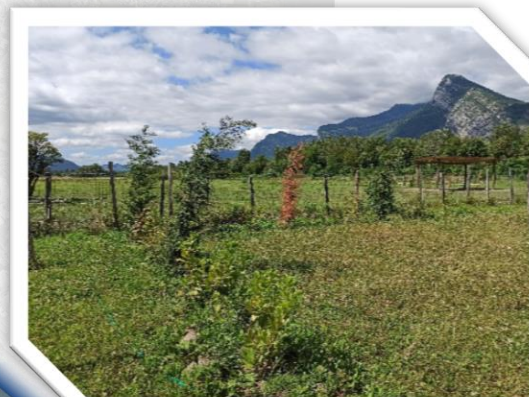


Légende
■ Projet perimetre PAEN

3 PAEN approuvés en Isère

Sassenage

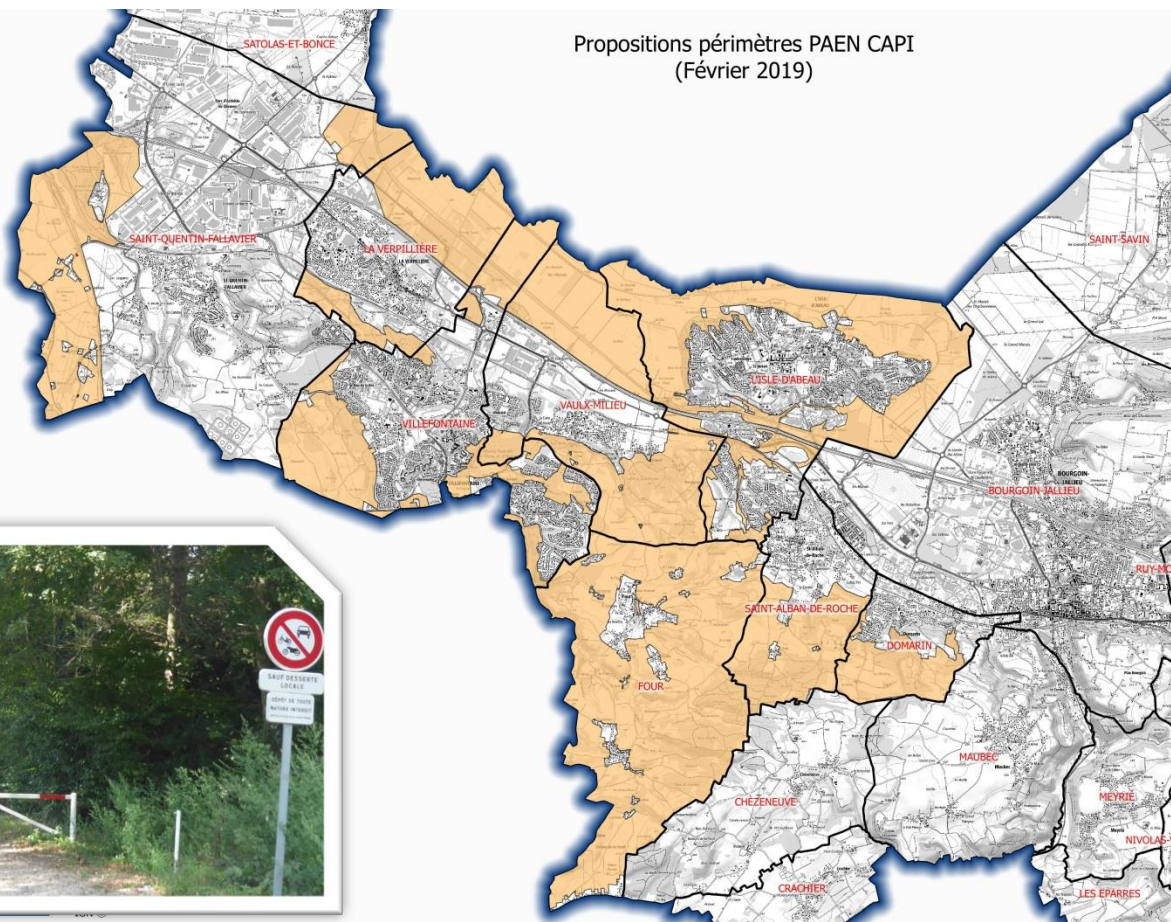
- ➔ Délibération du Département prise le 24 janvier 2020
- ➔ Périmètre d'une surface de 610 ha
- ➔ Programme d'actions lancé depuis 2 ans animé par Grenoble-Alpes Métropole



3 PAEN approuvés en Isère

8 Communes de la CAPI (Domarin - Four - L'Isle-d'Abeau - La Verpillière – Saint-Alban-de-Roche – Saint-Quentin-Fallavier – Vaulx-Milieu – Villefontaine)

- ➔ Délibération du Département 24 janvier 2020
- ➔ Périmètre d'une surface de 3 863 ha
- ➔ Programme d'actions lancé depuis 2 ans animé par la CAPI



Des PAEN en cours de réflexion

- ✓ **Communes rive gauche du Drac (9 communes engagées : Claix, Fontaine, Noyarey, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Paul-de-Varces, Varces-Allières-et-Risset et Vif)**
 - ➔ Délibération des communes pour s'engager dans la réflexion sur l'outil + Intérêt des agriculteurs du territoire pour l'outil
 - ➔ Réalisation d'une note d'enjeux croisés (diagnostic initial + enjeux locaux)
 - ➔ Ateliers de concertation avec les différents acteurs locaux
 - ➔ Prochaine étape : Tracé du projet de périmètre par les communes et Grenoble-Alpes Métropole

- ✓ **Communauté de commune Le Grésivaudan (22 communes engagées)**
 - ➔ Délibération des communes pour s'engager dans la réflexion sur l'outil + Intérêt des agriculteurs du territoire pour l'outil
 - ➔ Réalisation d'une note d'enjeux croisés (diagnostic initial + enjeux locaux)
 - ➔ Ateliers de concertation avec les différents acteurs locaux
 - ➔ Prochaine étape : Tracé du projet de périmètre par les communes et CC Le Grésivaudan

- ✓ **Extension du PAEN CAPI (12 communes engagées et 2 en attente)**
 - ➔ Délibération des communes pour s'engager dans la réflexion sur l'outil et 2 communes en attente
 - ➔ Réunion avec les agriculteurs pour mesurer leur intérêt pour l'outil
 - ➔ Prochaine étape : actualisation de la note d'enjeux croisés (diagnostic initial + enjeux locaux) et atelier de concertation avec les acteurs locaux

Questions Echanges





Marie
DAMOFLI
Jordan
PHILIPPON

Créer une offre végétale équilibrée et pérenne en cuisine collective

Les Ateliers Climats

Meylan
Jeudi 20 octobre 2022



Sommaire

PARTIE 1

Nutrition

PARTIE 2

Approvisionnement

PARTIE 3

Maîtrise des coûts

PARTIE 4

Compétences et formation

Partie 1 : Nutrition



EQUILIBRE



CARENCES



GEMRCN

Equilibre

Respecter l'équilibre dans l'assiette, en macro et micronutriments, malgré l'absence de protéines animales.

PROTÉINES

Protéines végétales incomplètes : pas tous les acides aminés

Complémentarité : association de plusieurs protéines végétales

Exemples : haricots rouges + maïs ; boulgour + pois chiches, lentilles + riz

VITAMINES

Certaines vitamines moins présentes dans les végétaux : B12 notamment

Privilégier les végétaux riches en B12 : levure de bière, aliments fermentés

Si besoin : complémentation





































MINÉRAUX

Certains minéraux moins présents dans les végétaux : fer notamment

Privilégier les végétaux riches en fer : légumes et fruits secs

Astuces pour mieux absorber le fer :

- associer à la vitamine C
- limiter théine et caféine

Végétales (pour 100g)							
LÉGUMINEUSES [CUITE]							
	SOJA 38g	TEMPEH 21g	TOFU 15g	LUPIN 15g	LENTILLES 9g	HARICOT R. 9g	HARICOT PINTO 9g
							
	HARICOT N. 9g	POIS CHICHE 8g	POIS CASSÉS 8g	HARICOT B. 7g	PETIT POIS 5g		
CÉRÉALES [CUITE]							
	SEITAN 26g	SARRASIN 12g	ÉPEAUTRE 5g	BLÉ 5g	QUINOA 4g	AMARANTE 4g	AVOINE 3g
							
	MILLET 3g	BOULGHOUR 3g	RIZ 2g	MAÏS 2g	ORGE 2g		
AUTRES [CRUS]							
	SPIRULINE 57g	CITROUILLE 30g	CHANVRE 24g	CACAHUÈTE 23g	PISTACHE 21g	TOURNESOL 20g	AMANDE 20g
							
	LIN 18g	CHIA 16g	NOIX 15g	N. DE CAJOU 15g	N. DU BRÉSIL 14g		

Choix des protéines

Varier un peu des œufs et du fromage dans les menus végétariens.

On peut facilement trouver des végétaux très riches en protéines végétales.

Carences

Combien de protéines animales par semaine suffisent pour combler les carences les plus fréquentes ?

EN PROTÉINES

Une alimentation même entièrement végétale équilibrée permet de palier une carence en protéines.

Le PNNS recommande un maximum de 500g (=3 ou 4 steaks) de viande rouge par semaine.

EN FER

Une alimentation même entièrement végétale équilibrée permet de palier une carence en fer.

Attention aux facteurs limitants.

EN VITAMINE B12

Une alimentation entièrement végétale ne permet pas de palier une carence en B12. Mais il est facile de prendre des compléments alimentaires pour éviter tout problème de santé.

GEMRCN

1

PROTÉINES

garantir les apports en protéines et veiller à leur qualité nutritionnelle

2

LIPIDES

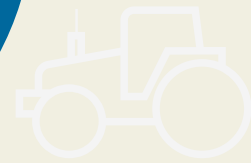
maîtriser les apports lipidiques et rééquilibrer la répartition en acides gras

3

MICRONUTRIMENTS

assurer des apports en minéraux (dont le fer) et vitamines associés à la consommation des aliments sources de protéines.

Un plat protidique végétarien entre dans la catégorie des « plats contenant moins de 70 % du grammage recommandé pour la portion de viande, poisson ou œuf » dont la fréquence de service est limitée.



Partie 2 : Maîtrise des coûts

Inclure du bio en maîtrisant les coûts

1

PLATS VÉGÉTARIENS

Offrir plusieurs fois par semaine des plats végétariens ou végétaux 100% bio.

2

GÉRER LES TEMPS DE TRAVAIL

Élaborer des recettes simples à mettre en oeuvre.
Utiliser la 4e gamme bio.
Avoir une offre pas trop diversifiée

3

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Gérer les grammages .
Avoir une offre de qualité et appétissante pour les clients.

Un plat végétarien/végétal doit permettre d'inclure du bio sans rogner sur les marges. Pour cela il faut savoir élaborer des recettes simples de saison mais cuisinées sur place.

Quels influences sur le coût de revient

●	Protéïnes de soja texturées PST	→	0,90 € / personne
●	Tofu ferme	→	1,50 € / personne
●	Tofu soyeux	→	1,25 € / personne
●	Gluten de blé // Seitan	→	1,50 € / personne // 1,80 € / personne
●	Viande haché non bio	→	2 € / personne
●	Bourguignon non bio	→	1,40 € / personne

Surcoût des produits biologiques

1 **VIANDE**
environ 30 %

2 **CÉRÉALES /
LÉGUMINEUSES**
environ 25 %

3 **LÉGUMES**
environ 20 %



Partie 3 : Compétences de cuisine

Les enjeux des savoir-faire

GOÛT

Les produits biologiques ultra-transformés sont souvent de qualité gustative mais aussi nutritionnelle médiocres (souvent trop salés, trop gras, comprenant nombreux aliments de synthèse)

MARGE

Élaborer des recettes simples de saison végétariennes et végétales permet un gain de marge important par rapport à la viande mais surtout une qualité de produit supérieure

IMAGE

Une cuisine qui travaille maison des produits bruts bio satisfera ses clients mais rayonnera également comme "modèle à suivre". Les cuisiniers se sentiront acteurs du changement écologique et échangeront sur leurs actions dans la sphère privée.

Gagner en savoir-faire



Gagner en compétences par la formation



Transmettre ses compétences à sa propre brigade de cuisine



Être prêt à changer son réseau d'approvisionnement

Nos formations



1 S'INITIER EN CUISINE COLLECTIVE VÉGÉTALE

2 DEVENIR EXPERT EN CUISINE COLLECTIVE VÉGÉTALE

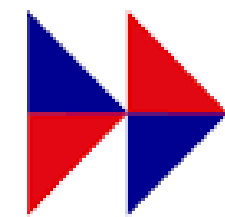
3 S'INITIER EN CUISINE COMMERCIALE VÉGÉTALE

4 DEVENIR EXPERT EN CUISINE COMMERCIALE VÉGÉTALE

Marie DAMOFLI
Jordan PHILIPPON

Les Ateliers Climats
20/10/2022

Qualiopi
processus certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



Atelier climat

20 octobre 2022

Retour d'expérience sur la restauration collective durable en gestion concédée

Anne-Laure Brion – responsable service éducation jeunesse et sports - La Tronche



Retour d'expérience sur la restauration collective durable en gestion concédée

- Cahier des charges
- Suivi de marché
- Bacs gastronomes



Cahier des charges

Marché 2018-2021 :

- 4 composantes (suite « 1000 écoles contre le gaspillage alimentaire » / Ademe - Métro)
- 75 % bio
- Des insatisfactions : part du local, fait-maison, diversité

Nov. 2018 Loi Egalim -> des enjeux nouveaux à intégrer

Nouveau cahier des charges : groupe de travail parents + accompagnement Adabio



Cahier des charges

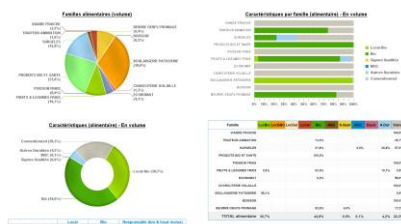
Marché 2021-2024 : 4 objectifs en matière de restauration durable :

- Lutte contre gaspillage alimentaire
- Qualité environnementale des produits
- Réduction des distances parcourues par les denrées
- Réduction des déchets plastiques



Cahier des charges

- ✓ 75 % produits sous signes de qualité
- ✓ Dont 60 % bio
 - Min 60% des fruits bio (pommes et poires 100 % bio)
 - Min 25 % des viandes labellisées
 - Min 50 % des produits laitiers labellisés
 - Min 50 % des poissons labellisés
 - Volailles et œufs a minima fermiers / omelettes et œufs durs : bio
- ✓ Local : approvisionnements directs
- ✓ Fait maison
- ✓ Pain bio / pain spécial 1 x / 2 semaines
- ✓ Formation / animations / éducation à l'alimentation



Suivi de marché

➔ Un enjeu majeur en gestion concédée

Des outils...

- S'appuyer sur Egalim : bilan annuel obligatoire
- Commission restauration
- Analyse des menus
- Variations des quantités

... bien insuffisants !

- Aller plus loin :
 - Formation PAiT
 - Possibilité d'accompagnement externalisé



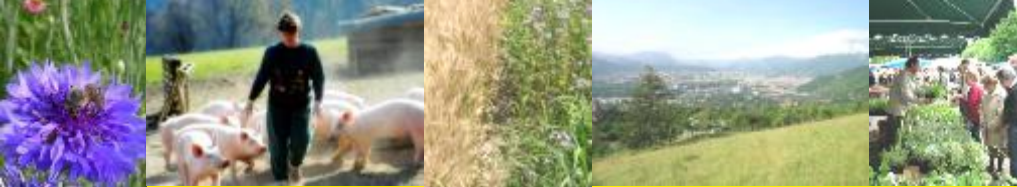
Bacs inox (gastronorme)

Enjeux phares

- Accompagnement au changement
 - Expliquer
 - Tester
 - Accompagner

- Organisation
 - Temps de travail (plonge)
 - Organisation du service à table

- Matériel



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

**Restructuration d'une zone
agricole de proximité :**
l'implantation d'agriculteurs
sur le secteur de la Taillat
à Meylan



**GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLE**



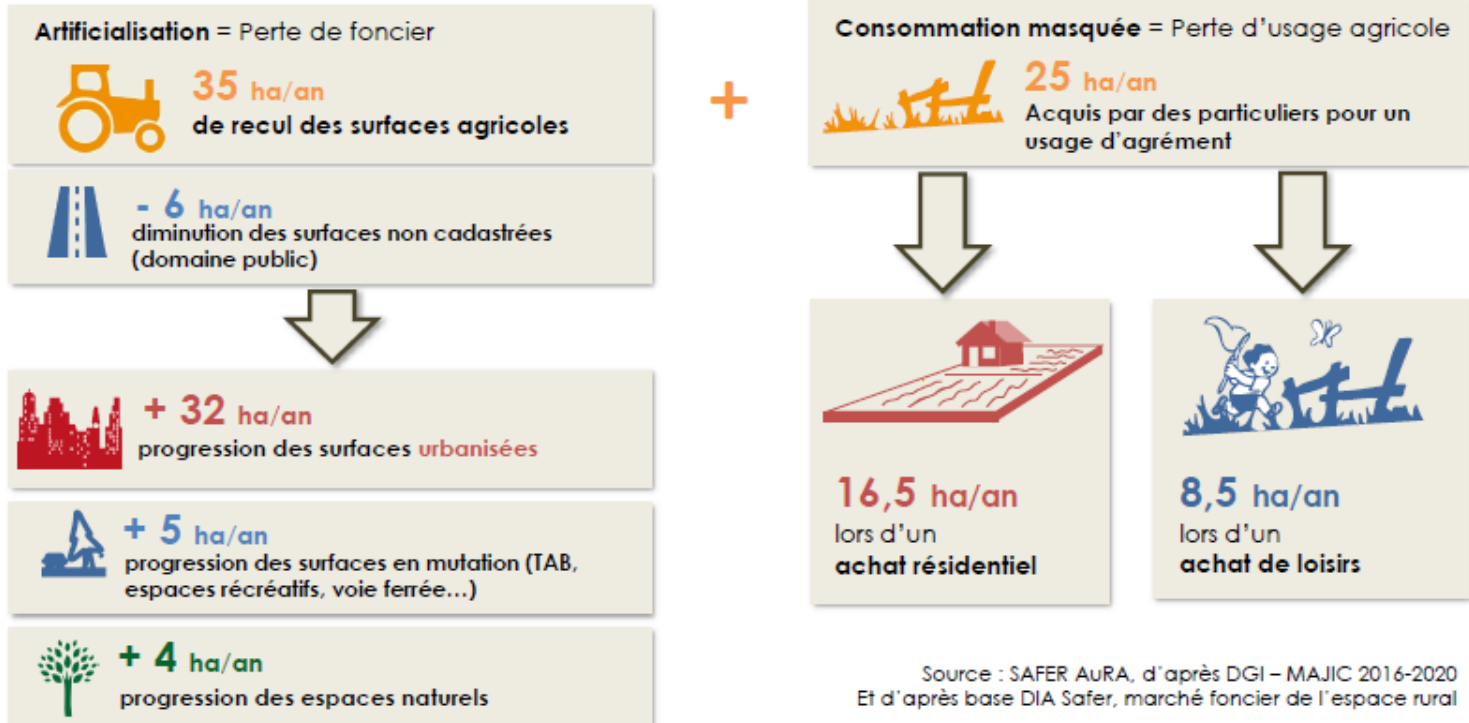
Une consommation d'espace

encore importante

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

CONSOMMATION FONCIÈRE AVÉRÉE ET MASQUÉE ENTRE 2016 ET 2020 ⁸

≈ 60 ha/an de recul des surfaces agricoles



Source : SAFER AuRA, d'après DGI - MAJIC 2016-2020
Et d'après base DIA Safer, marché foncier de l'espace rural

CONSOMMATION FONCIÈRE ET CHANGEMENT D'USAGE DES SOLS EN 2020 ⁴



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINE



Une consommation d'espace

encore importante

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

CROISSANCE DES ESPACES URBAINS BÂTIS ENTRE 2016 ET 2020

6

Entre 2016 et 2020, en moyenne :



+32 ha/an
Urbain

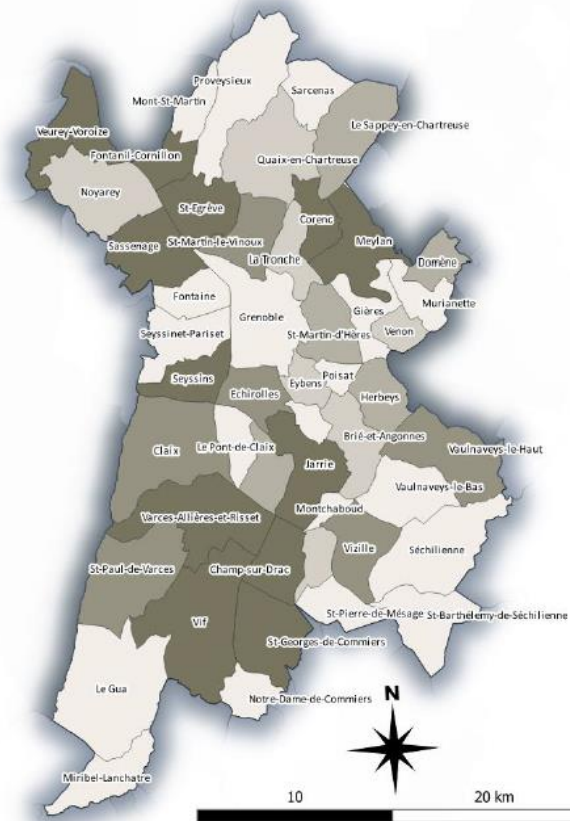
Dynamique d'urbanisation à l'échelle communale entre 2016 et 2020

A retenir

- Commune où la croissance est la plus forte : **Meylan (4,2 ha/an)**
- Communes où la croissance est la plus faible : **Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Pont-de-Claix, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne et Murianette (croissance nulle)**

Evolution de la classe « Urbain » 2016-2020

- >1 ha/an
- compris entre 0,75 ha/an et 1 ha/an
- compris entre 0,5 ha/an et 0,75 ha/an
- compris entre 0,25 ha/an et 0,5 ha/an
- < 0,25 ha/an



Champs d'observation

Les chiffres présentés dans cette page ne concernent que la classe dite « urbain » regroupant les surfaces en natures fiscales de sol (support de bâti) et de jardin (attenant au sol). Les chiffres sont exprimés en valeur absolue à l'échelle communale pour illustrer les volumes urbanisés. On ne tient pas compte ici de la taille du territoire communal, ce qui peut parfois tromper sur l'importance relative de l'urbanisation.

Conception : Safer AURA
Source : MAJIC DGFP 2016-2020
Fond : IGN BD Cartho



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINE



Les enjeux

pour l'agriculture et l'alimentation

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Préserver et valoriser le potentiel agricole pour une production de qualité

- Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification, à leurs échelles
- Favoriser le maintien et le renouvellement des agriculteurs
- Conforter l'activité agricole dans le respect de l'environnement
- Mobiliser l'intervention foncière de la collectivité

Déployer une stratégie alimentaire de territoire et ses outils

- Développer les équipements structurants de regroupement de l'offre permettant de dynamiser des filières territoriales
- Développer les équipements de transformation et de conditionnement des produits
- Développer les systèmes et outils de distribution adaptés
- Augmenter de manière significative la part de produits bio et locaux dans la restauration collective
- Sensibiliser et mobiliser les consommateurs



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE



Une action foncière

pour l'agriculture et la biodiversité

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



- Une **politique** foncière des espaces agricoles, forestiers et naturels déjà ancienne, 3^{ème} génération de délibération cadre:

- 2007
- 2013
- **2019**



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE

La délibération « cadre » foncier

- Contribuer à protéger le foncier agricole pour accompagner les projets de développement d'une agriculture de proximité et favoriser le développement d'une agriculture biologique,
- Contribuer à favoriser la mobilisation des bois et permettre une meilleure gestion des forêts notamment pour améliorer leur fonction de protection contre les risques et développer leur fonction économique ou récréative,
- Remettre en état les continuités écologiques (Trame verte et bleue) et préserver la biodiversité dans la ville,
- Conforter les périmètres des parcs métropolitains pour offrir des espaces de loisirs,
- Assurer la protection de la ressource en eau,
- Compenser les impacts des aménagements urbains.



Une action foncière volontariste *pour l'agriculture et la biodiversité*

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



- 150 ha « rendus » à l'agriculture dans le PLUi
- 40 ha loués à des agriculteurs avec des baux à clauses environnementales (AB) ou conventions précaires d'usage (réserves foncières)
- 15 ha espaces naturels exploités dans le cadre de plans de gestion environnementaux
- 3 sites de fermes intercommunales (77 ha):
 - Le Murier 17 ha (St-Martin-d'Hères , Gières, Poisat, Eybens)
 - Vaulnaveys-le-Bas (5 ha)
 - **Meylan (55ha)**



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE



Restructuration d'une zone agricole

Le projet de la Taillat à Meylan

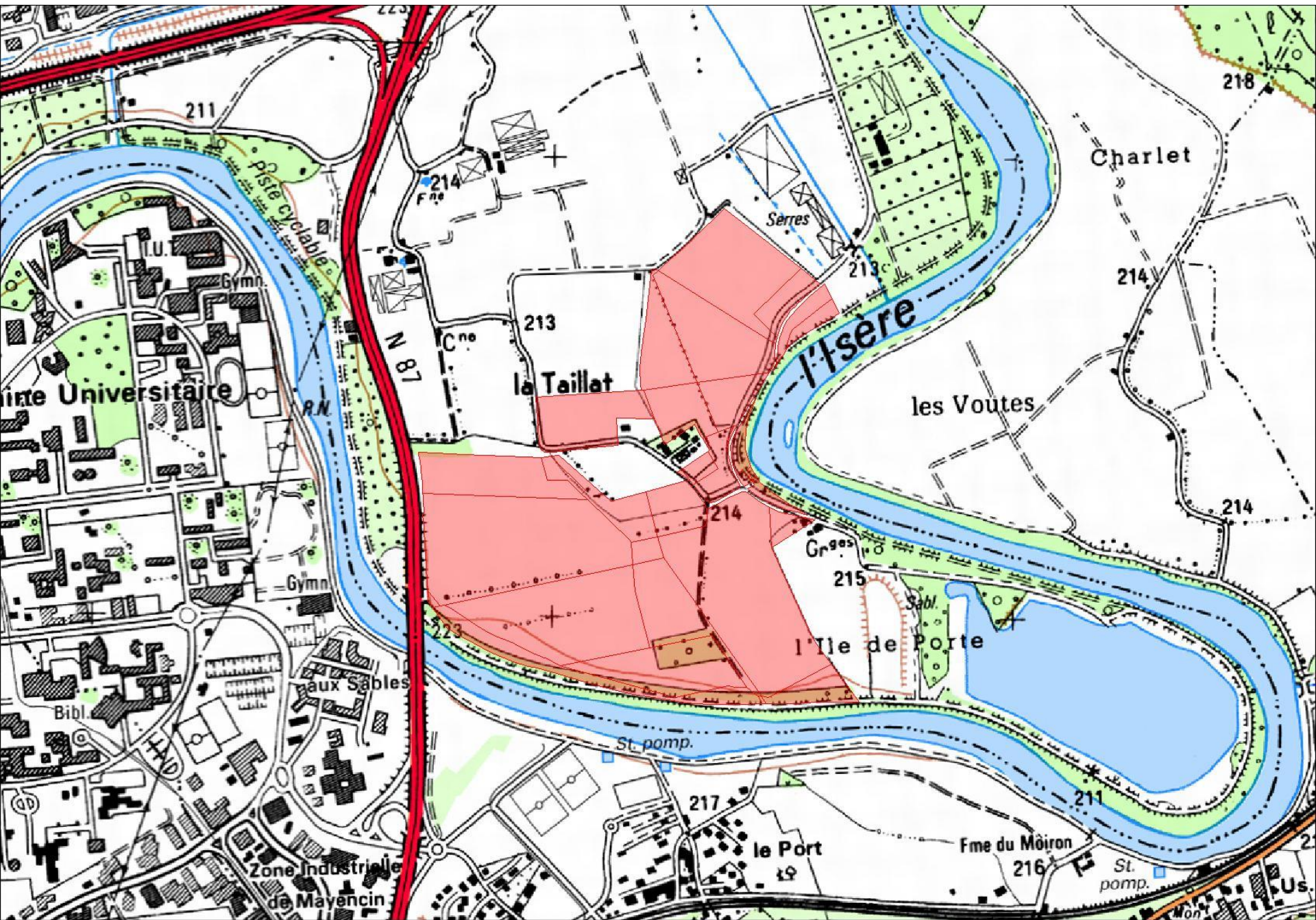
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

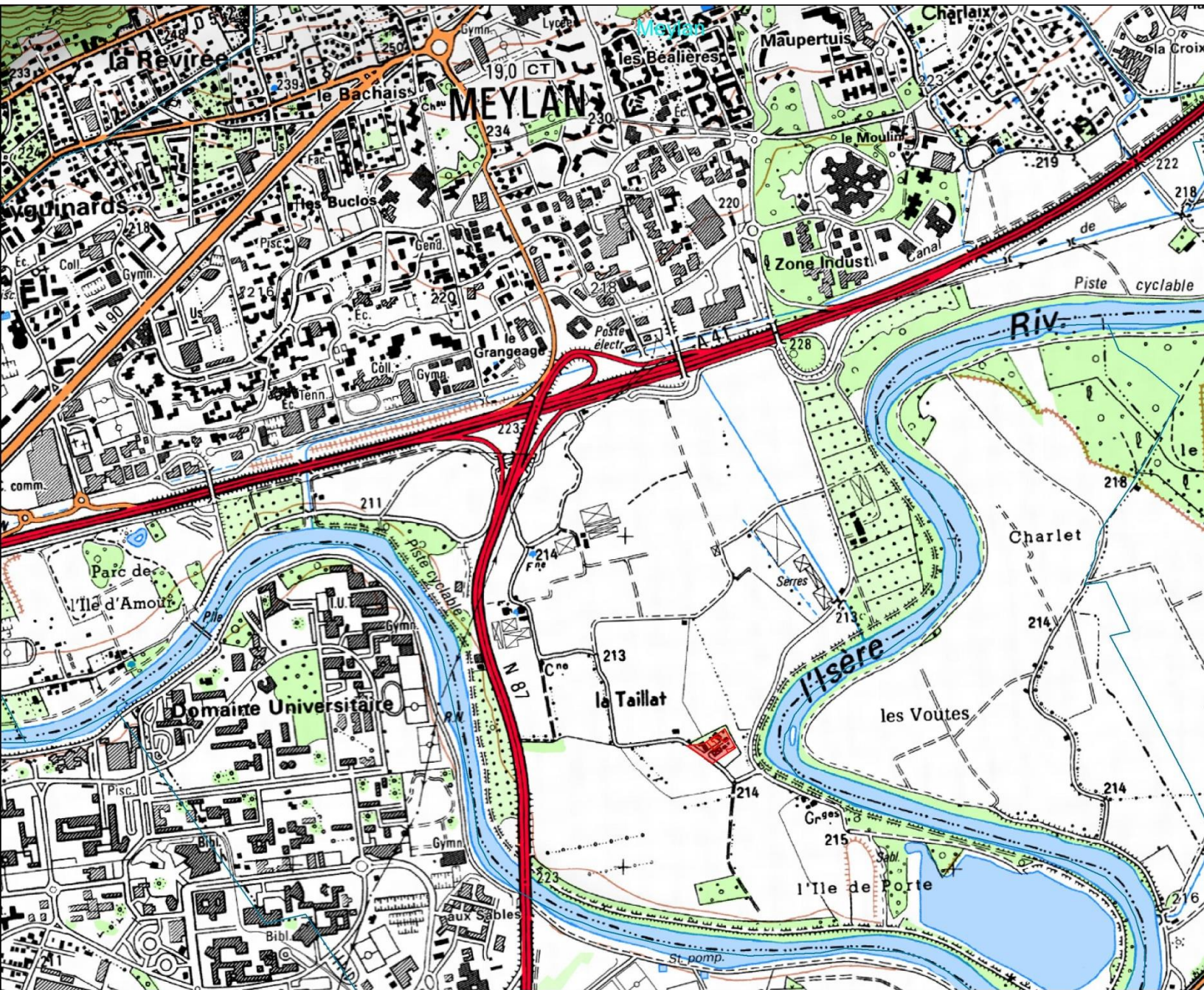
55 hectares pour un projet agricole et environnemental

- Ces terrains sont libérés par un agriculteur qui prend sa retraite. Cultivés en maïs sur maïs depuis une vingtaine d'années. 3 ans à attendre pour conversion bio des terrains.
- 5 bâtiments (1 maison, 1 garage, 3 bâtiments agricoles) globalement en mauvais état + grange en très mauvais état (mise en sécurité).
- Tènement situé en zone inondable, dans le casier d'inondation contrôlée de Meylan La Taillat.
- Métropole lauréate d'un appel à candidature SAFER (face à 17 candidats) avec soutien de la commune de Meylan, de la Chambre d'Agriculture, de la SAFER...
- Acquisition par l'EPFL en 2020. Transfert à la Métropole en 2023.
- Une convention passée entre SAFER / Métropole / EPFL qui encadre le projet et qui donne à la SAFER un droit de regard non négligeable.



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE





 Bien à la vente

0 300 600 m

1/15 000

Safer Auvergne-Rhône-Alpes

DGI Cadastre © IGN SCAN2S & BDORTHO ©
données non contractuelles

28 septembre 2019






0 100 200 m

1/6 000

Safer Auvergne-Rhône-Alpes

© DGI Cadastre © IGN SCAN25 & BDORTHO © données non contractuelles.



 Bien à la vente



1/2 000
Safer Auvergne-Rhône-Alpes
DGI Cadastre © IGN SCAN25 & BDORTHO ©
données non contractuelles
26 septembre 2019



Dernier exemple en date

la zone agricole de la Taillat à Meylan

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

55 hectares pour un projet agricole et environnemental

- Conforter une agriculture alimentaire de proximité, en collaboration avec les acteurs locaux. Cela permet en priorité l'installation de nouvelles exploitations, particulièrement dans des productions déficitaires sur le territoire, notamment en agriculture biologique et de conforter des exploitations locales fragiles sur le plan foncier. Dans un 2^{ème} temps, création d'un espace test (pépinière installation) et d'un site d'expérimentation d'adaptation au changement climatique.
- Sur le plan de l'aménagement du territoire ce tènement permettra d'envisager certaines compensations foncières.
- Sur le plan environnemental, ces terrains sont situés en partie dans le périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la Taillat. La maîtrise foncière de cet espace permettra des aménagements à même de conforter la fonctionnalité environnementale du site et plus globalement de ce secteur emblématique des boucles de l'Isère.





Dernier exemple en date

la zone agricole de la Taillat à Meylan

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

55 hectares pour un projet agricole et environnemental



- 1^{er} appel à projet 2021 : 6 exploitations confortées et 2 exploitations créées : 15 agriculteurs concernés



- 2022 – 2023 : Aménagement des terrains (eau, électricité, irrigation, circulations, haies...Définition projet espace test et site d'expérimentation



- 2023 – 2026 : Aménagement des bâtiments d'exploitation et de la maison d'habitation



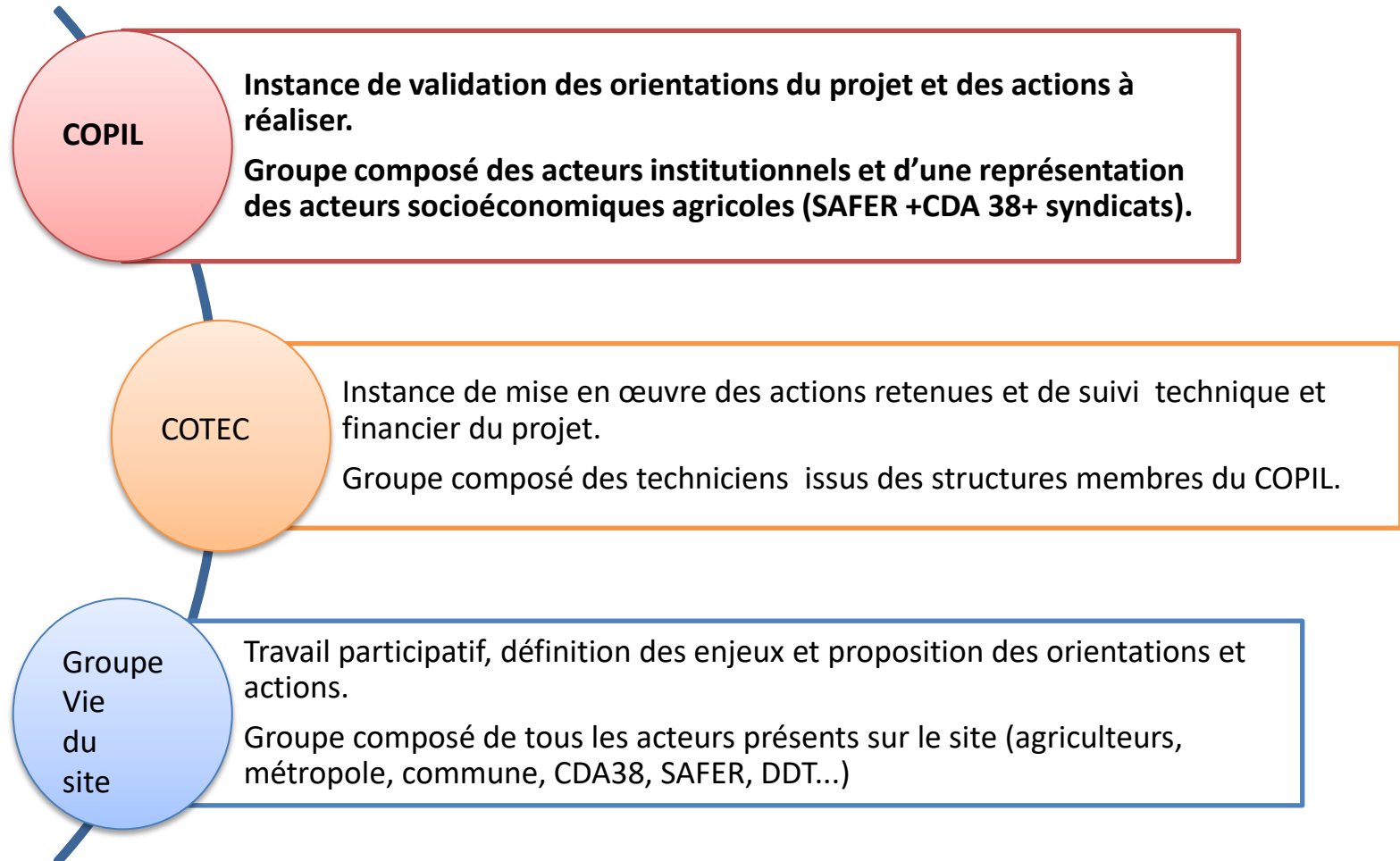
- 2024 : nouvel appel à projets et création espace test et site d'expérimentation



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE

Gouvernance

projet agricole de la Taillat à Meylan



Calendrier

du projet en cours

2020

Mise en place conventions d'usage / entretien terrains

Réalisation du diagnostic de site

1^{er}
semestre
2021

Elaboration d'un projet de site

Elaboration d'un programme d'actions

2021
-
2022

1^{er} Appel à candidatures

Mise en place des 1ers porteurs de projets

2^{ème}
semestre
2022

Elaboration projet espace test + site expérimentation

1^{er} Copil
Juin 2020

2^{ème} Copil
Mars 2021

3^{ème} Copil
Septembre
2021

4^{ème} Copil
Décembre
2022